

Edito

Nous voilà déjà engagés dans le second exercice de votre association. C'est donc tout d'abord le moment du bilan de l'année écoulée, qui vous sera soumis lors de notre Assemblée Générale.

En 2024, nous vous proposerons certaines activités autour de notre patrimoine local, comme une marche découverte le **16 mars** prochain entre les hameaux.

L'année 2024 sera en outre caractérisée par le démarrage des travaux à l'église.

L'Assemblée Générale sera aussi l'occasion de vous remercier pour votre confiance et vos contributions. Nous vous y attendons nombreux.

Régis Hervé

Assemblée Générale

Vous êtes invités à participer à la première Assemblée Générale de votre association à la cantine de l'école à Boissy,

le jeudi 29 février à 18h.

Conformément à l'ordre du jour suivant:

- le rapport d'activité 2022-23 et son approbation
- Le rapport financier et son approbation
- La composition du Conseil d'Administration
- La cotisation 2025
- Le programme d'activité et budget 2024
- Questions diverses

La présente invitation tient lieu de convocation officielle à tous les membres. Seuls les membres à jour de leur cotisation pourront voter; aussi n'hésitez pas à renouveler votre adhésion dès maintenant pour pouvoir participer pleinement à nos actions. En cas d'empêchement vous pouvez donner un pouvoir en nous adressant un simple message au s2lgpatrimoine@stlaurentlagatine.fr



Recensement du Patrimoine

Nous commençons à recevoir quelques informations sur le patrimoine remarquable privé, témoin du passé et des traditions locales: puits, fontaines, fours à pain, etc...

Chaque ferme disposait de son puits pour son alimentation en eau, jusqu'à ce qu'un réseau d'adduction d'eau soit réalisé dans les années 1960. L'eau était puisée dans les nappes phréatiques à une profondeur de 14-17 m au seul risque de l'usager en terme de qualité de l'eau. Les périodes de sécheresse qui se multiplient depuis quelques années ont entraîné aussi des restrictions d'usage. Cela limite alors souvent le rôle des puits à celui de décors.

Opérations à retenir en 2024:

Nous vous proposons différentes opérations à valider et préciser lors de l'AG:

- Balade autour des points d'intérêt du village, parcours découverte
- Visite privée du chantier de l'église, selon opportunité
- Vente de tuiles numérotées et marquées au nom du donateur, qui viendront pour des décennies couvrir le toit de l'église
- Journée conviviale réservée aux membres, autour du patrimoine

Dernière minute: la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français vient de décider de nous accompagner dans la restauration de l'église, à suivre...



Convention avec la Fondation du Patrimoine

La signature officielle de la convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine a été effectuée le 14 décembre 2023 par Patrick LENFANT, maire et Geneviève LE NEVE, déléguée de la Fondation en présence d'Albéric de MONTGOLFIER, sénateur et président de la Commission Nationale d'Architecture et du Patrimoine et de Jean-Noël MARIE, conseiller départemental représentant le Département d'Eure & Loir, principal financeur avec l'Etat du projet de sauvegarde de l'église.

Frédéric TCHEPELEV, architecte du projet, a présenté l'analyse des désordres de l'édifice et le programme de travaux prévus.

Ceux-ci doivent débuter en février pour se terminer fin 2024.

A cette occasion votre association S2LG a remis symboliquement à Madame LE NEVE un chèque représentant 8.000 € soit vos dons recueillis et transmis jusqu'à la date de cette signature.



La souscription se poursuit pendant la durée des travaux. Au 1er janvier celle-ci a atteint le montant de 11.400 € soit 61% de l'objectif initial. Soyez-en vivement remerciés.

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-laurent-a-saint-laurent-la-gatine>

La Fondation porte la contribution de la Région Centre-Val de Loire, dont la hauteur dépendra du montant de la souscription ! Nous devons donc poursuivre nos efforts pour dépasser cet objectif et obtenir des bonifications.

Le Conseil d'Administration S2LG qui doit en outre renouveler lors de la prochaine AG un tiers de ses membres élus, mérite de s'enrichir encore de membres actifs et motivés par notre patrimoine ; les statuts prévoient jusqu'à dix membres élus. Alors si vous souhaitez participer à la conservation et la transmission du patrimoine de notre commune aux générations futures, présentez-nous votre candidature avant l'AG. Sachant votre temps compté, les sollicitations restent très limitées, surtout si nous nous répartissons bien les tâches. Nous vous attendons.

Des entreprises choisissent de soutenir notre démarche de sauvegarde de notre patrimoine; Faites-leur confiance.



Vous pouvez dès maintenant renouveler votre adhésion pour la nouvelle année. Soyez-en remerciés.



Nom (s) / Prénom (s) :

Cotisation 15 € x nb personnes €

Adresse:

Don €

.....

Total €



.....



.....@.....

Règlement par virement (demandez le RIB), PayAsso ou chèque à l'ordre de S2LG Patrimoine, à déposer en mairie